

# CAHIER DES RÉSULTATS

## Atelier C

### Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines

---

Sud-ouest de la Mauricie



Atelier organisé par :  
le Réseau québécois sur les eaux souterraines,  
l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières  
septembre 2017

Ce 3<sup>e</sup> atelier de transfert et d'échange des connaissances issues du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie a été réalisé grâce au financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est le résultat d'un travail conjoint entre le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), les chercheurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et de la Chaire de recherche UQTR en écologie du paysage et aménagement.

## Citer ce document

Ruiz, J., Decelles, A-M., 2017. Atelier C: Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines. Sud-ouest de la Mauricie, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Montréal et Trois-Rivières, Réseau québécois sur les eaux souterraines et Université du Québec à Trois-Rivières.



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

**Information pour l'impression** : ce document est conçu pour une impression recto-verso

*Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 3<sup>e</sup> atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie, qui a eu lieu le 7 février 2017 dans les locaux de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).*

*Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.*

*Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.*

Rappel du déroulement de l'atelier	5
Les participants	6
Les acronymes	7
<b>1. Les enjeux de protection et de gestion de l'eau souterraine</b>	<b>9</b>
• Les eaux souterraines de votre territoire	10
• Rappel de l'activité	11
• Les résultats des enjeux de PGES	13
<b>2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES</b>	<b>15</b>
• Des outils multiples et complémentaires	16
• Rappel de l'activité	17
• Les résultats des actions et de leurs limites pour nos enjeux	18
<b>3. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines</b>	<b>23</b>
• Les capacités pour la PGES	24
• Rappel de l'activité	25
• Les résultats pour l'ensemble de la région	26
• L'évaluation des capacités des MRC, municipalité et régie	27
• L'évaluation des capacités des OBV et ZIP	28
• L'évaluation des capacités des ministère, université et autre	29
<b>4. Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines</b>	<b>31</b>
• Des exemples pour renforcer ses capacités	32
• Rappel de l'activité	33
• Les résultats des stratégies d'action pour la PGES	34

# Rappel du déroulement de l'atelier

## Les activités

## Les résultats

### 1. Les enjeux de l'eau souterraine



Capsules vidéo sur les eaux souterraines

Résumé en page 10

Capsules vidéo disponibles en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Prioriser les enjeux

**p. 11 à 13 de ce cahier**

### 2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES



Le cadre institutionnel et les outils pour la PGES

Résumé en page 16

Présentation complète disponible en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Nos actions actuelles et leurs limites

**p. 17 à 21 de ce cahier**

### 3. Les capacités des acteurs à la PGES



Les capacités pour la PGES

Résumé en page 24

Présentation complète disponible en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Évaluer ses capacités

**p. 25 à 29 de ce cahier**

### 4. Des stratégies d'action pour les enjeux de PGES



Renforcer ses capacités d'action

Résumé en page 33

Présentation complète disponible en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Développer une stratégie d'action

**p. 33 à 36 de ce cahier**



Capsule vidéo



Présentation magistrale



Exercice collaboratif en sous-groupes

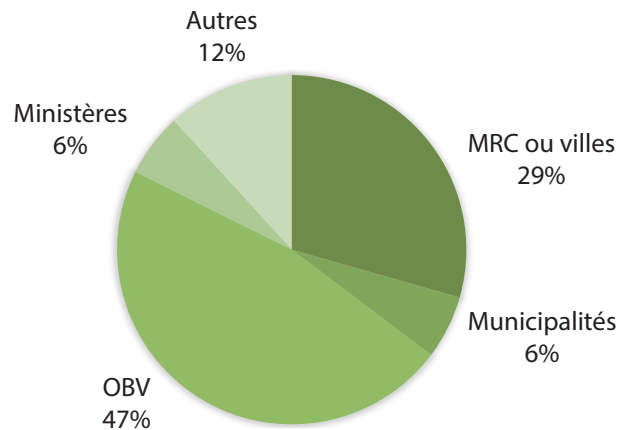


Exercice individuel

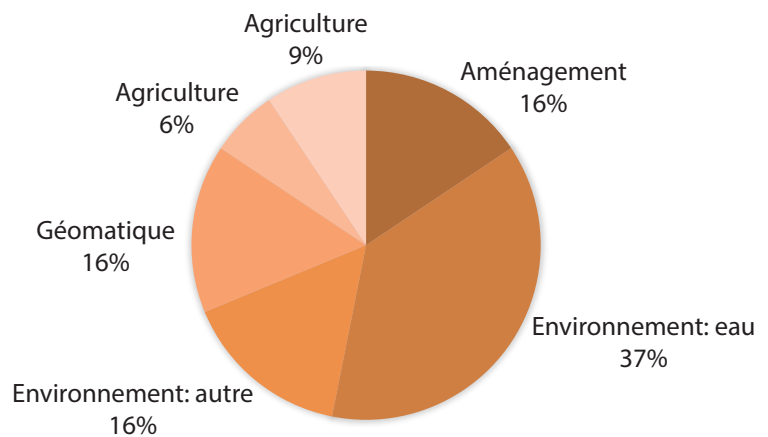
# Les participants

Le troisième atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie a réuni 19 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau provenant de différents organismes.

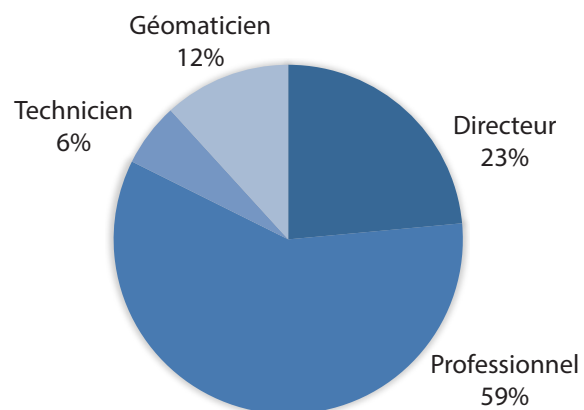
## Les organismes participants



## Les champs d'expertise des participants



## La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



# Les acronymes

---

CCA	Comité consultatif agricole
ES	Eau souterraine
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GIEBV	Gestion intégrée des ressources par bassin versant
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LCM	Loi sur les compétences municipales
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
PACES	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble
PDD	Plan de développement durable
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGES	Protection et gestion des eaux souterraines
PGIR	Plan de gestion intégrée régional
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Q2r22	Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
RCS	Règlement sur les carrières et sablières
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SAR	Schéma d'aménagement révisé
SIH	Système d'information hydrogéologique
UMQ	Union des municipalités du Québec
ZIP	Zone d'intervention prioritaire





# 1

---

## Les enjeux de l'eau souterraine

# Les eaux souterraines de votre territoire

---

 Les capsules vidéo sont disponibles au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca)

## Vidéo 1 - Les eaux souterraines : une introduction



Rappel général sur le cycle de l'eau souterraine, les processus d'écoulement, la migration de contaminants dans l'eau souterraine, les zones de recharge, la vulnérabilité des aquifères.

Durée: 7:02 minutes

## Vidéo 2 - Les faits saillants du PACES du sud-ouest de la Mauricie



Présentation des faits saillants du projet du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du sud-ouest de la Mauricie. Stéphane Campeau, professeur au Département des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), ayant travaillé à la réalisation du projet PACES à titre de coordonnateur de projet, explique le projet .

Durée: 8:42 minutes

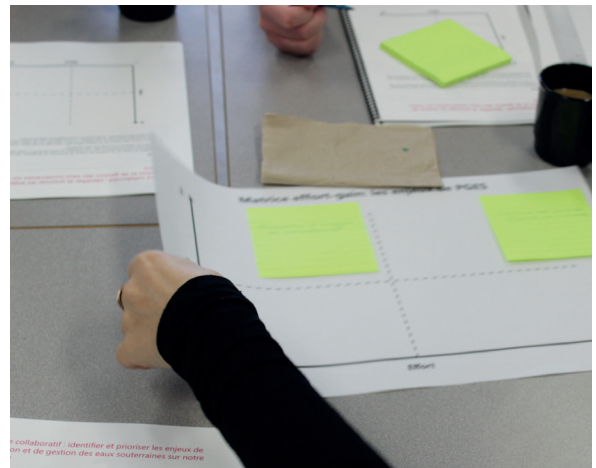
# Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

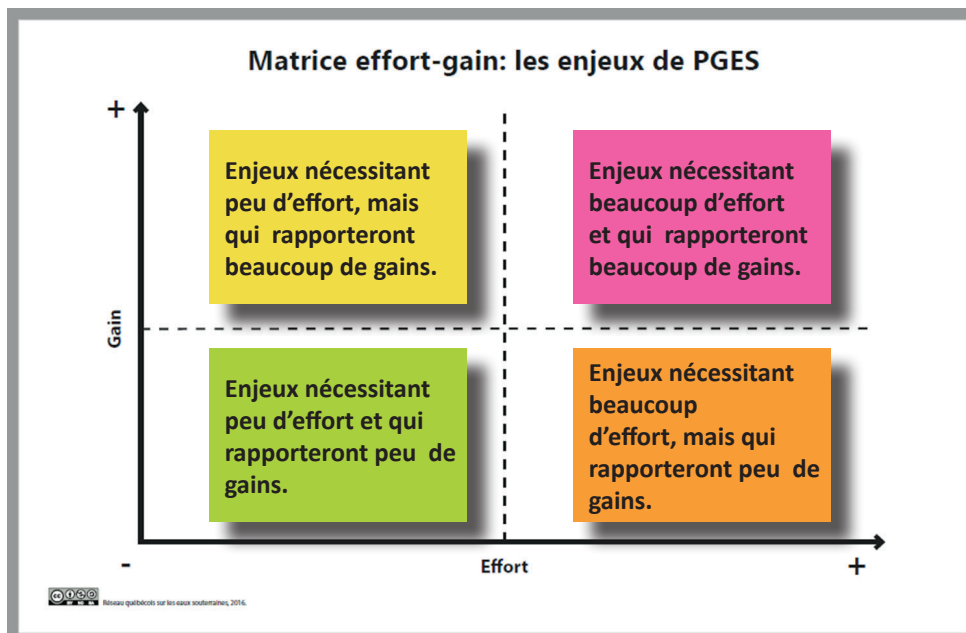
## Consignes

1. De façon individuelle, les participants ont identifié et noté sur les post-its les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines (PGES) qu'ils connaissaient ou qu'ils anticipaient sur leur territoire (1 enjeu par post-it ; ex. : les carrières et sablières et la protection des aquifères).

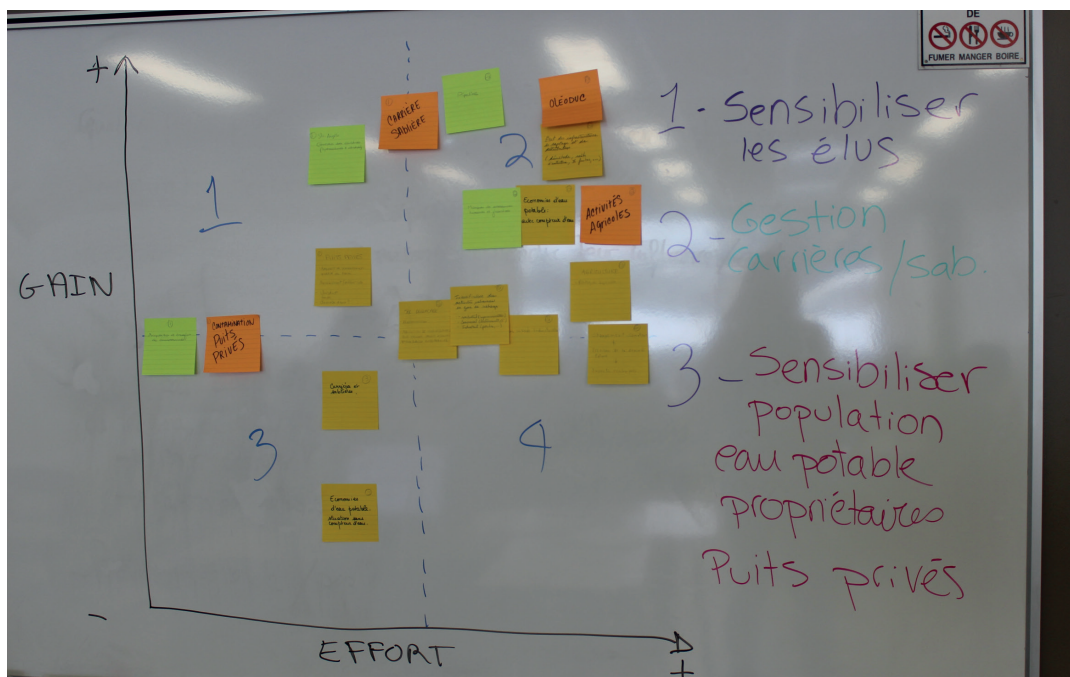


2. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient localiser les enjeux sur la matrice effort-gain (**figure 1**) en se questionnant de la façon suivante: «Pour agir sur cet enjeu, nous anticipons que cela va prendre beaucoup ou peu d'effort ? Si nous agissons sur cet enjeu, nous anticipons que nous allons être fortement , moyennement ou peu gagnants collectivement ?»

Figure 1: Matrice effort-gain



3. Les enjeux identifiés en sous-groupes ont été reportés sur un gabarit collectif, discutés en grand groupe et repositionnés si nécessaire. Les résultats des enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines apparaissent à la p. 13 où tous les enjeux identifiés ont été retranscrits. Les enjeux similaires ont été regroupés dans un même bloc coloré.



4. Les participants, guidés par les propositions de l’experte en aménagement du territoire, ont sélectionné trois enjeux qui seront discutés et travaillés en sous-groupes dans les activités 2 et 4.

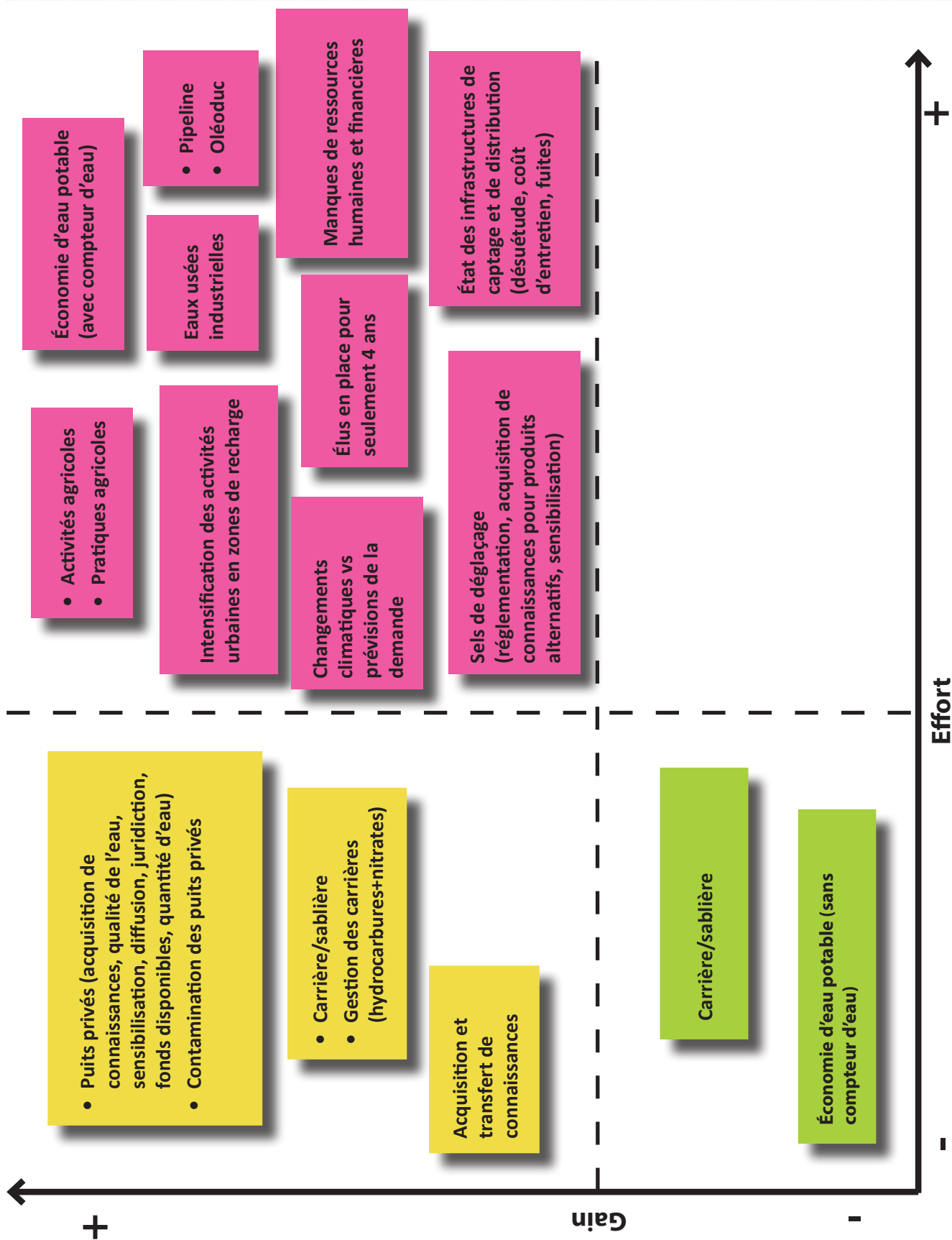
**Les enjeux de PGES sélectionnés:**

Enjeu 1: SENSIBILISER LES ÉLUS

Enjeu 2: GESTION DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Enjeu 3: SENSIBILISER LA POPULATION : ÉCONOMIE D’EAU POTABLE ET PROPRIÉTAIRES DE PUIITS PRIVÉS

# Les résultats des enjeux de PGES





# 2

---

## **Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES**

# Des outils multiples et complémentaires



La présentation complète comprenant le cadre institutionnel complexe ainsi que tous les exemples misant sur la complémentarité des outils présentés lors de l'atelier sont disponibles au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca).



## OUTILS RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION

Édiction de normes opposables aux citoyens ou aux entreprises pour le contrôle des activités humaines

EXEMPLES

### La gestion des activités polluantes dans les zones de captage (Ville-MRC de Trois-Rivières)

<http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/09-Contraintes.pdf>

<http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/ANNEXE-6-ContraintesAnthropiquesEtNAturelles.pdf>

### La protection des zones de résurgence de l'eau souterraine (Conservation de la nature)

<http://meteopolitique.com/fiches/eau/souterraine/revue/2003/a17.htm>

[http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill\\_RDA\\_AMBIO.pdf](http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill_RDA_AMBIO.pdf)

<http://www.geotop.ca/fr/bases-de-donnees/10-labo/1386-laboratoire-naturel-du-mont-covey-2.html>



## OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION



### Outils de planification et de concertation

Stratégies, plans de gestion, plans d'action qui définissent des orientations à travers une concertation entre acteurs



### Outils volontaires

Encouragent des changements de pratiques sur une base volontaire



### Outils incitatifs

Mesures économiques qui activent un changement de pratiques, une autre manière d'aménager.

EXEMPLES

### Un modèle de gouvernance pour les eaux souterraines (SESAT)

[http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait%20final\\_avec%20cartes.pdf](http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait%20final_avec%20cartes.pdf)

<http://sesat.ca/RadDocuments/Rapport%20d%C3%A9tape%202012-2015.pdf>

### Gérer les contaminants et sensibiliser les citoyens (Ville de Granby)

[http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby\\_pg91&iddoc=344218](http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pg91&iddoc=344218)

<http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/394>

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Documents/GSV/strategie-quebecoise-GESV.pdf>

### Mesures de compensation écologique pour protéger les milieux naturels (Ville de Lévis)

[https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-\\_seance-info.pdf](https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-_seance-info.pdf)

<https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/ENV-2015-015.pdf>

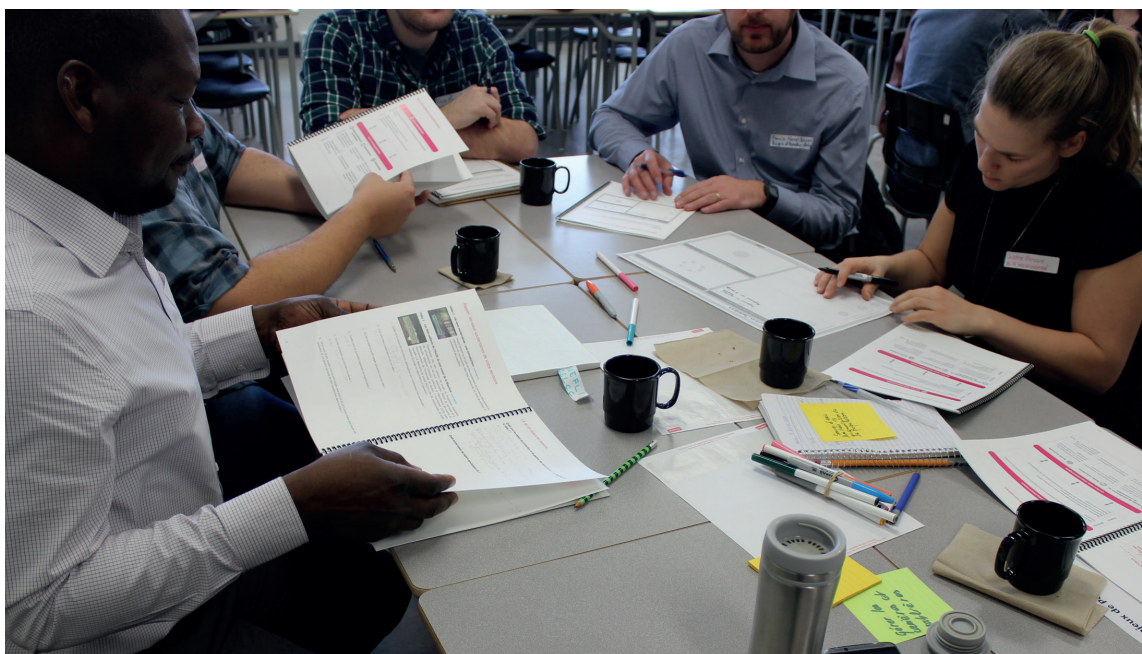


## Rappel de l'activité

---

### Consignes

1. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient inscrire sur un gabarit, les outils et actions mis en place par le passé ou actuellement pour agir sur l'enjeu de la table.
2. Pour ces outils et actions, les participants ont identifié les manques et limites liés à leur utilisation
3. Un porte-parole par sous-groupe a été identifié afin de partager les résultats du travail de réflexion à tous les participants, favorisant ainsi une discussion générale avec les autres participants, les experts et les animateurs.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu **aux pages 18 à 20 de ce cahier.**

# Les résultats des actions actuelles sur les enjeux

NOTRE ENJEU

**Sensibiliser les élus**

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

AUTRES ACTIONS

Outils réglementaires	QUI ?	QUOI ?	
	Municipalités	Sensibilisation des élus sur le RPEP. Règlements de zonage (gestion des usages). LAU - LCM.	
	Municipalités	Identification des prises d'eau potable dans le PDE; Tournée d'information auprès des municipalités.	
	CCA Commission d'aménagement	Stratégie d'économie d'eau potable. Permettent la transmission aux différents acteurs.	
	FQM	Formations offertes aux élus à 50% de rabais.	


LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Temporel (4 ans): pas de vision à long terme.
- Mauvaise perception de la réglementation.
- Élus vieillissants/scolarité faible.

Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ?	QUOI ?
 MDDELCC	Règlement sur les carrières et sablières.
Municipalités	Règlement sur le zonage.
MAMOT	Schéma d'aménagement (vision stratégique, plan d'action, document complémentaire).
Code civil	Droits acquis (article 22 ne s'applique pas, mais l'article 20 s'applique).

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

PLANIFICATION/CONCERTATION



OBV  
PDE (portrait et diagnostic);  
Concertation.



VOLONTAIRES



INCIATIFS

Aucun programme connu pour l'instant

AUTRES ACTIONS

- Améliorer les techniques d'exploitation.
- Privilégier les bonnes pratiques.
- Faire un suivi plus serré.
- Utilisation de nouvelles technologies (exemple: lidar).


LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Aucun programme incitatif.
- Manque d'effectif au Ministère pour faire le contrôle (le Ministère fonctionne par plainte).
- Manque d'encadrement légal des cas en droits acquis.

NOTRE ENJEU

**Sensibiliser la population : économie d'eau potable et propriétaires de puits privés**

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ?	QUOI ?
 Propriétaires de puits et municipalités	RPEP, article 3.
Municipalités	RPEP; Règlements pour l'économie d'eau potable; Règlement sur l'épandage d'herbicide et d'engrais; Règlement d'évacuation des eaux usées.

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

QUI ?	QUOI ?
Municipalités	Programme d'économie d'eau potable; Escouade (ex. Escouade Bleue); Distribution de dépliant et d'affiches;
 OBV-MRC	Arrimage PDE-SAD; Regroupement d'acteurs, dont les citoyens, autour d'une problématique commune.
 Municipalités	Programme d'économie d'eau potable.
 Municipalités	Programme d'économie d'eau potable.

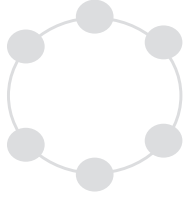
PLANIFICATION/ CONCERTATION

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

VOLONTAIRES

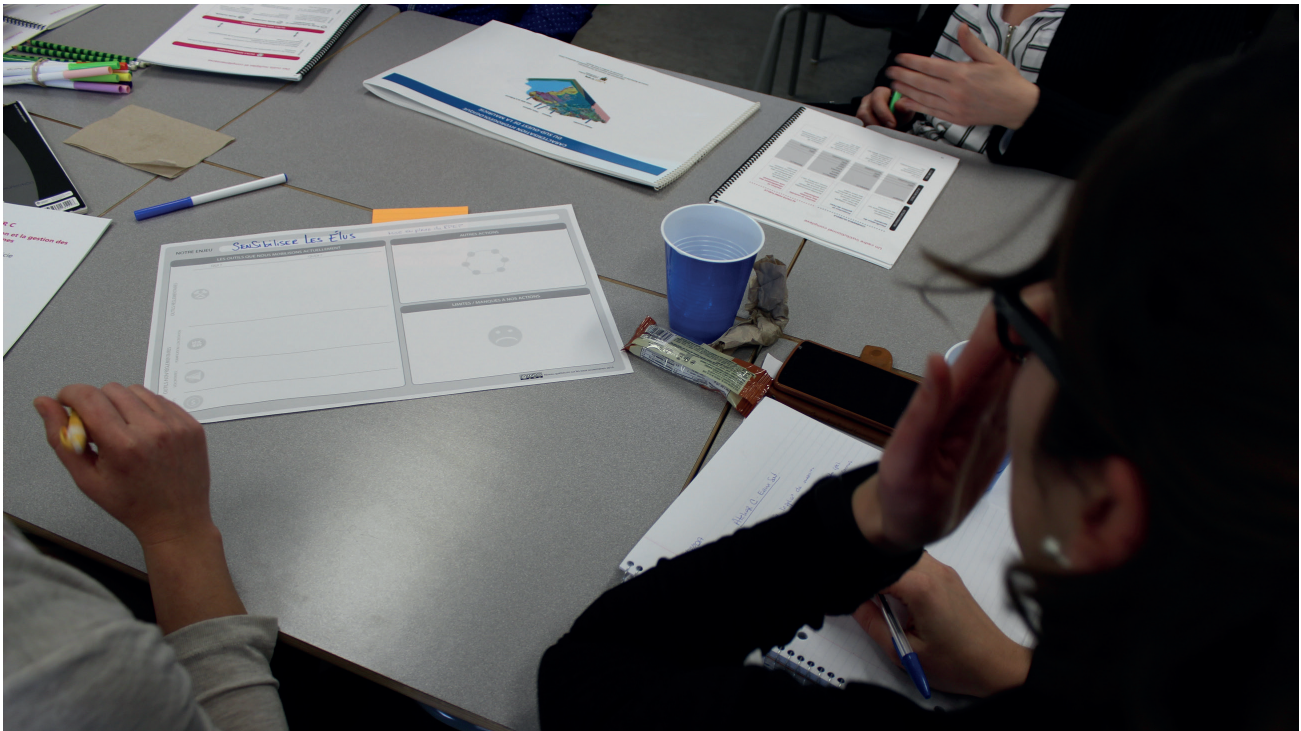
INCITATIFS

AUTRES ACTIONS



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Manque de fonds
- Mauvaise communication entre les acteurs, dont les citoyens.
- Mauvaise volonté.
- Existence de circonstances exceptionnelles (ex. fuites d'eau, eau saumâtre en profondeur)
- Transfert et manque de connaissances (citoyens et élus)
- Application réglementaire difficile.





# 3

---

## **Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines**

# Les capacités pour la PGES

---



La présentation complète ainsi que des exemples des différentes capacités sont disponibles au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca).

## Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

## Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel, mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

## Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES, mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

## Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

## Capacité sociale

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

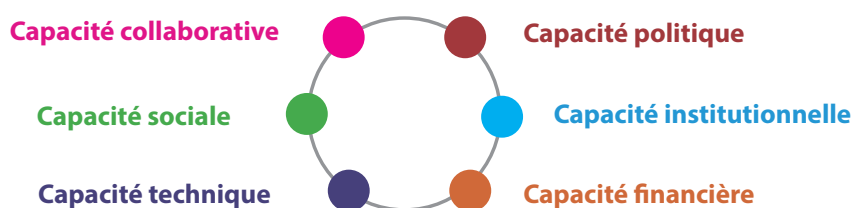
## Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées, voire qui débordent les limites administratives.



## Rappel de l'activité

La capacité d'un acteur à agir pour la protection et la gestion des eaux souterraines (PGES) ne dépend pas uniquement des outils réglementaires ou non réglementaires dont il dispose. Elle dépend de six capacités interdépendantes décrites à la p.24, qui, ensemble, vont influencer à la fois la mobilisation, la mise en œuvre et les dispositifs de suivi des outils à la disposition de chacun des acteurs, mais aussi leur arrimage avec les actions des autres acteurs.



### Consignes

1. Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte), les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.
2. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.



# Les résultats pour l'ensemble de la région

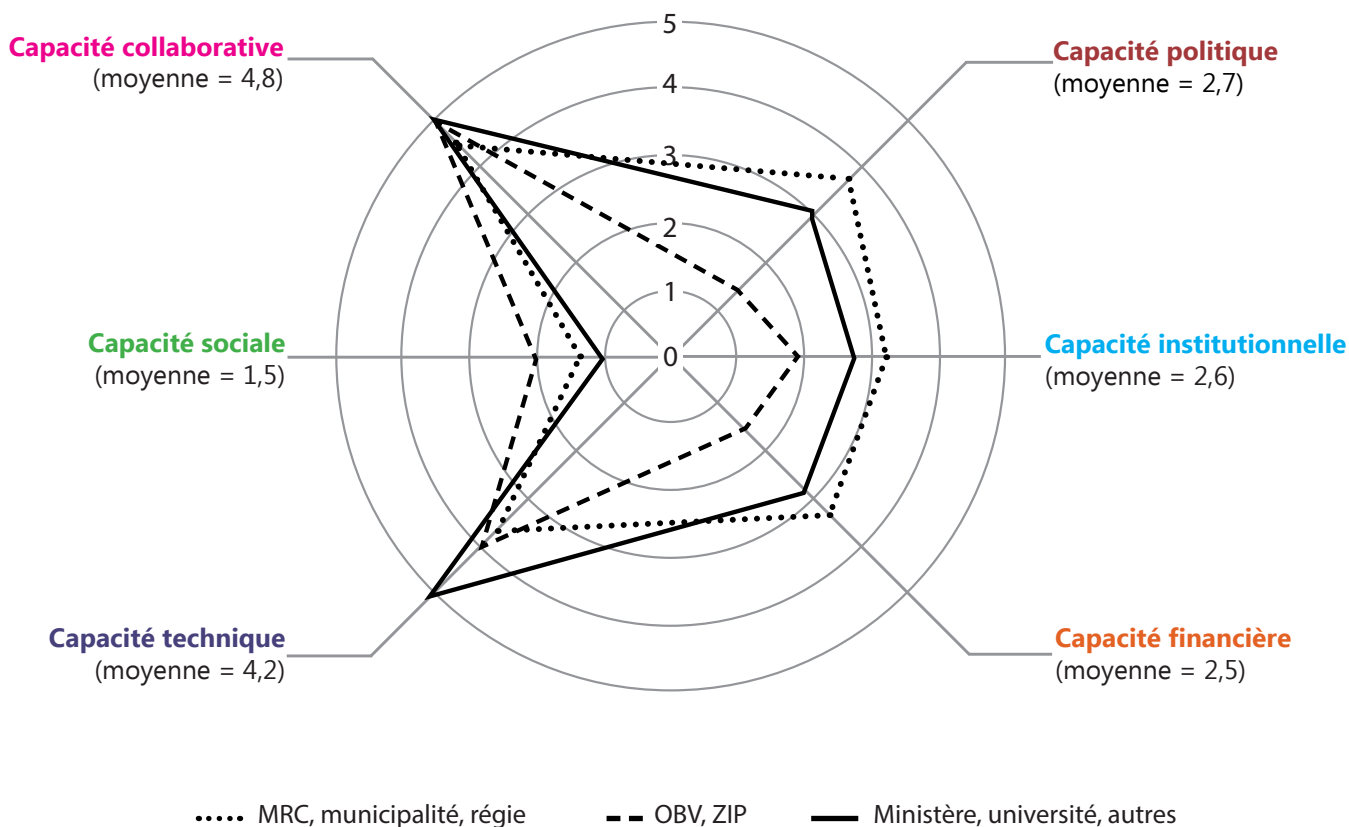
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégories d'organismes a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région en matière de protection et de gestion des eaux souterraines.

Le **figure 2** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque toile d'araignée représente une catégorie d'organismes (MRC, municipalité et régie - OBV et ZIP - ministère, université et autre).

Les **pages 27 à 29 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Chaque toile d'araignée représente un organisme et est affichée avec une couleur distincte pour en faciliter la lecture.

La moyenne des notes attribuées aux différentes capacités ainsi que les commentaires ou justifications récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes (ex. MRC, OBV, municipalités, etc.). Les commentaires ayant été mentionnés plus d'une fois sont **marqués en gras**.

**Figure 2 - Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants**



# L'évaluation des capacités des MRC, municipalité et régie

## Capacité collaborative (4,4)

- Collabore étroitement avec l'OBV pour la gestion des cours d'eau (plan d'action cohérent, confiance);
- Lien avec les municipalités membres;
- Collaboration avec OBV et MRC;
- Plan d'action cohérent entre la MRC et l'OBV.

## Capacité sociale (1,4)

- Association de lac, comité de vigilance;
- Journal local pour informer le citoyen;
- **Aucune mobilisation citoyenne connue;**
- Demandes d'assouplissement réglementaires de la part des citoyens.

## Capacité technique (3,6)

- **Plusieurs experts à l'interne (aménagiste, géomaticien, consultant en environnement, traitement de l'eau);**
- **Bonne connaissance des enjeux;**
- Disponibilité des données PACES;
- Capacité à utiliser les données PACES.

## Capacité politique (3,8)

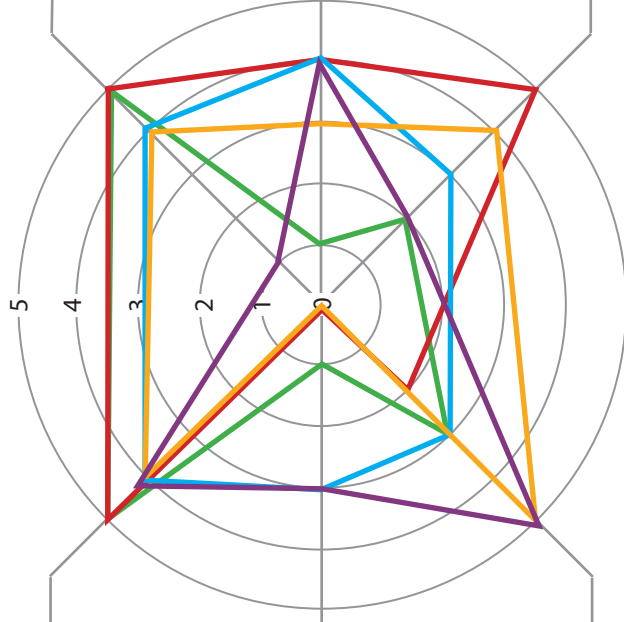
- Intérêt pour la protection (santé);
- Embauche d'un consultant en environnement depuis 5 ans;
- Difficulté à prioriser la PGES vs développement économique;
- Création d'un comité consultatif en environnement avec volet PGES;
- Financement du PACES;
- Capacité de mettre en place des règlements municipaux par le biais de ses élus;
- Peu informés sur les risques de contamination.

## Capacité institutionnelle (3,2)

- Maîtrise des outils de PGES (Règlement de zonage, RPEP, RCI, document complémentaire, Règlement sur l'eau potable);
- Les outils ne sont pas tous bien maîtrisés (Règlement sur la restriction d'usage pas en vigueur);
- Application de la réglementation pour les aires de protection des puits.

## Capacité financière (3,2)

- **Budget récurrent disponible;**
- Budget dédié existant;
- Budget de l'organisme utilisé spécifiquement pour le traitement, la gestion et la production d'eau potable;
- **Manque de ressources pour le suivi.**



# L'évaluation des capacités des OBV et ZIP

28

## Capacité collaborative (5)

- Bonne crédibilité de l'organisme;
- Organisme de référence en matière de GIEBV;
- Mise en place d'une table de concertation;
- Vue d'ensemble et travail en collaboration;
- Projet d'arrimage SAD-PDE réalisé;
- Projet Opération d'économie d'eau potable;
- PGRI en construction.

## Capacité sociale (2)

- Sensibilisation pour les sels déglaçants;
- Associations en environnement (protection des lacs);
- Les producteurs agricoles sont informés des problématiques touchant les ES;
- Citoyens peu sensibilisés;
- Aucune action connue en cours.

## Capacité technique (4)

- Ressources humaines qualifiées;
- Expertise à l'interne (outils et connaissances techniques);
- Disponibilité ses données géomatiques et capacité à les utiliser;
- Territoire non couvert à 100% par le PACES.

## Capacité politique (1,4)

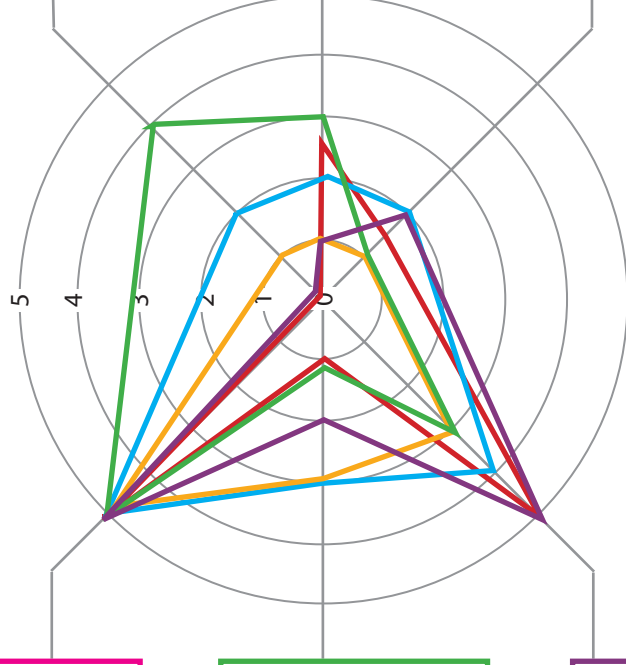
- Loi sur l'eau pour la prise en compte des PDE dans les outils d'urbanisme, mais pas d'obligation;
- Peu de ressources dédiées à la PGES;
- Élus peu sensibilisés.

## Capacité institutionnelle (1,9)

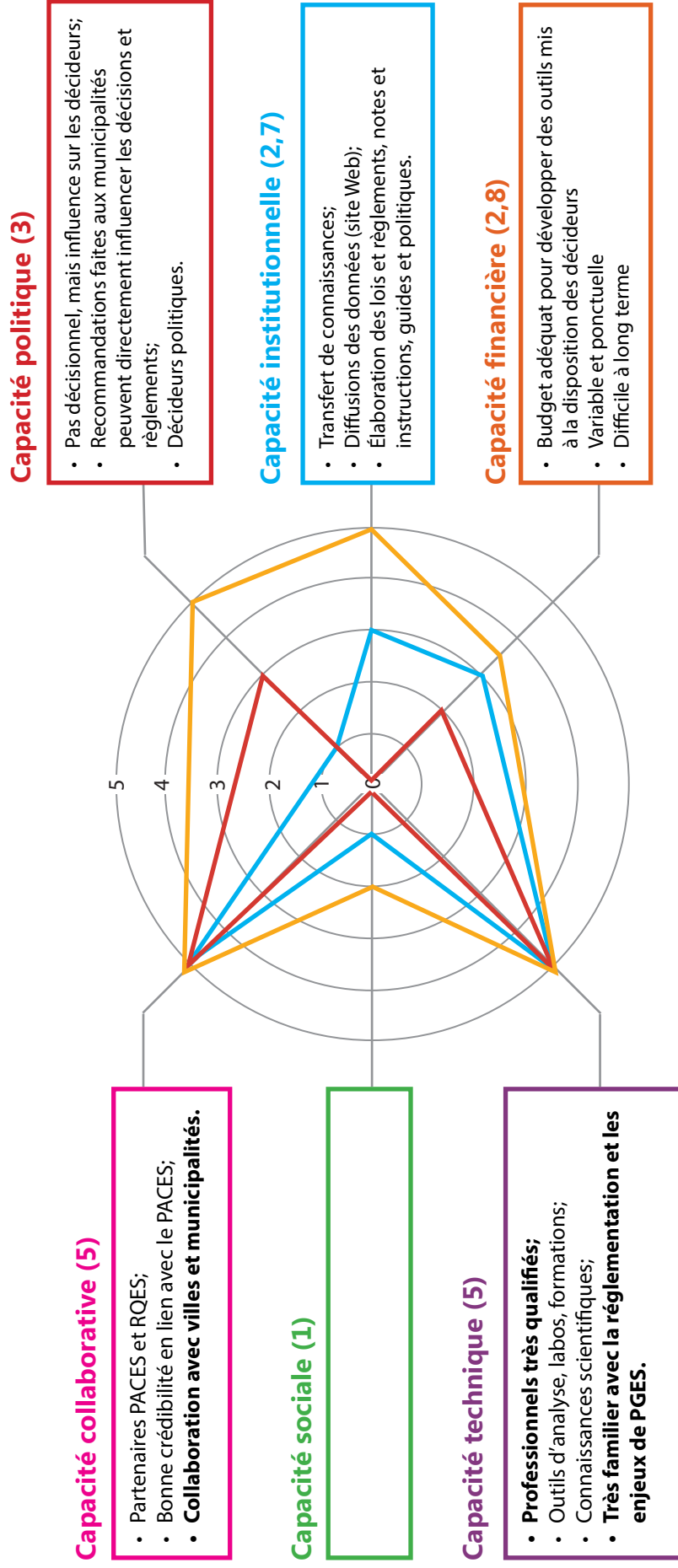
- Bonne connaissance des outils réglementaires et non réglementaires existants;
- Aucun outil réglementaire;
- Sensibilisation uniquement;
- OBV reconnus selon la Loi sur l'eau;
- Les OBV sont des conseillers et peuvent mettre en place des programmes, outils et recommandations via le PDE.

## Capacité financière (1,5)

- Subvention pour le PDE;
- Pas de budget dédié à la PGES;
- Sources ponctuelles non récurrentes;
- Budget récurrent, mais insuffisant;
- Un seul projet : économie d'eau potable.



# L'évaluation des capacités des ministères, université et autre





# 4

---

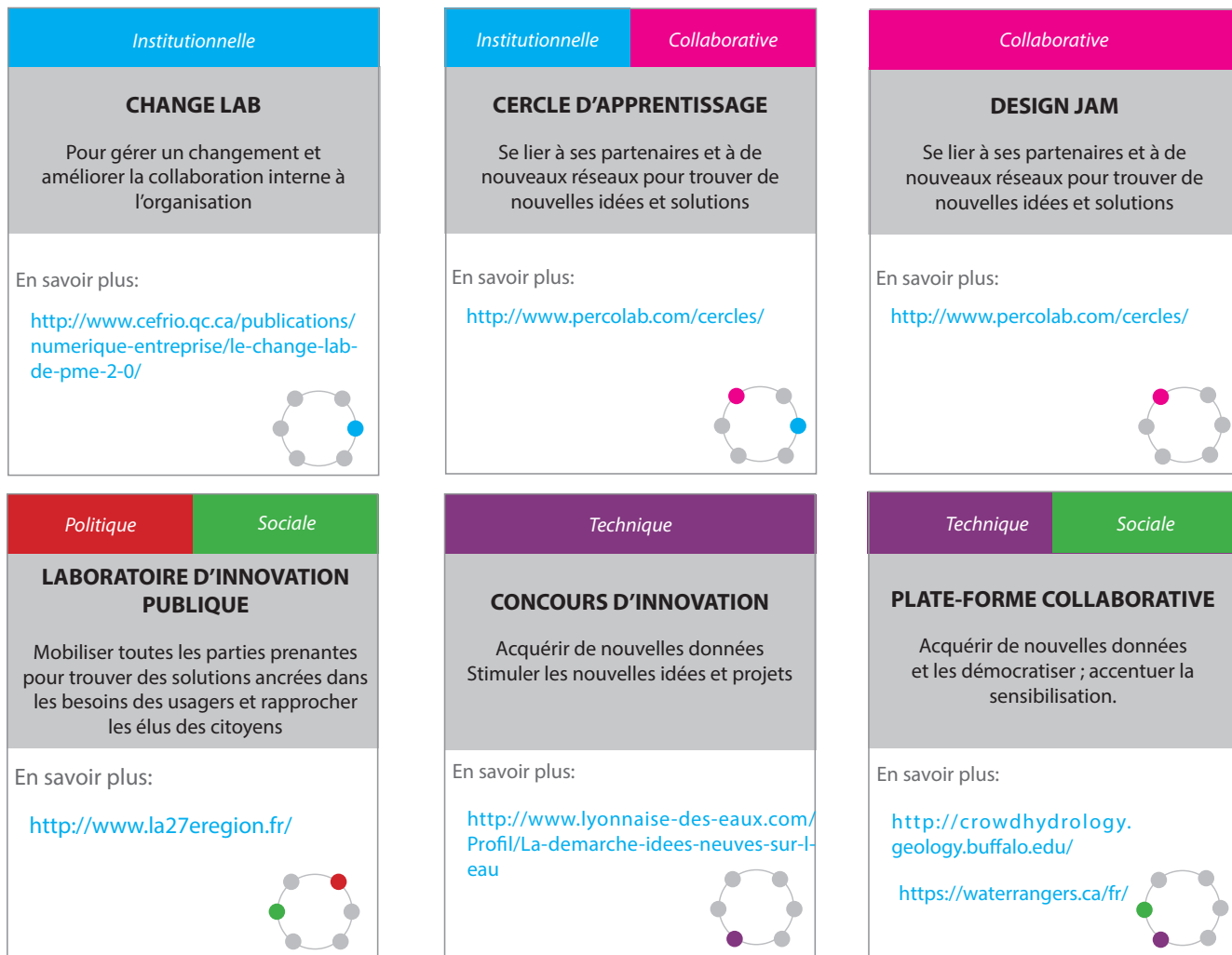
## **Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines**

# Des exemples pour renforcer ses capacités



La présentation complète incluant des exemples innovants pour renforcer ses capacités est disponible au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca).


**Figure 3 Cartes «outils inspirants»**





**SENSIBILISATION**

- Campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable
- Campagne de sensibilisation au respect des bandes riveraines (producteurs, propriétaires riverains)
- Informations aux propriétaires de puits privés (qualité de l'eau)
- Etc.



**MESURES INCITATIVES**

- Prime Vert (MAPAQ)
- Redevances sur l'eau
- Remboursement de taxes foncières
- Transfert de droits de développement
- Etc.



## Rappel de l'activité

---

### Consignes

1. En s'inspirant des outils non réglementaires et des cartes «outils inspirants» (**figure 3**), les participants, répartis en sous-groupes de 5 à 7 personnes, devaient élaborer une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines pour un des quatre enjeux sélectionnés à l'**activité 1** (p.11).
2. Les participants ont élaboré leur stratégie à l'aide du gabarit «Notre stratégie d'action pour l'enjeu» (p. 34 à 36).
3. Par la suite, ils ont partagé leurs résultats avec le reste des participants de l'atelier.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu aux **pages 34 à 36 de ce cahier**.



**Outils réglementaires**



**Outils de planification et de concertation**



**Outils volontaires**



**Outils incitatifs**

# Les résultats des stratégies d'action pour la PGES

## NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

### Sensibiliser les élus

#### 1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

Manque de connaissances.

Manque de moyens financiers.

Manque d'intérêt.

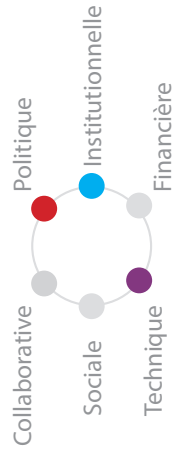
Ont le pouvoir décisionnel.

La stratégie d'eau potable vise les municipalités. Elle devrait viser les OBV qui font de la sensibilisation.

Qui sont les acteurs visés ?

Élus

#### 2 NOS FORCES D'ACTION



#### 3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Améliorer les connaissances sur les impacts de certains usages.
- Mettre une valeur sur la ressource.
- Augmenter la crédibilité des personnes-ressources.
- Impliquer davantage les élus.

#### 4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- FQM, UMQ, MMQ.
- Responsables des services d'aménagement.
- OBV.

#### 5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

##### OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Sensibiliser les citoyens pour pousser les élus;

Créer un outil d'aide à la décision en prenant compte de l'avis des élus;

Donner un mandat de sensibilisation aux OBV.



Comité consultatif en environnement;

Identifier les leaders (messagers) et leur donner la responsabilité de l'éducation et de l'information transmises aux élus.



Augmenter le salaire des élus;

Développer des incitatifs pour la mise aux normes ou les bonnes pratiques.

##### ACTIONS



- Partage d'information: collecte de données sur l'eau souterraine.

- Souligner les «bons coups»: prix de reconnaissance.



## NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

## Gestion des carrières et sablières

### 1 LE PROBLÈME

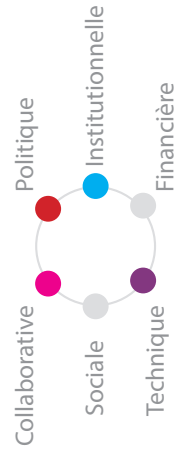
Quelle est la source du problème ?

Dynamitage près des puits  
Contamination par les carrières/  
sablères

Qui sont les acteurs visés ?

- Régie d'aqueduc de Grand Pré
- MDDELCC
- Exploitant
- Municipalité

### 2 NOS FORCES D'ACTION



### 3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Mieux contrôler le niveau de nitrates dans le puits.
- Meilleur suivi du programme d'auto surveillance effectuée par l'exploitant.

### 4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- Régie + MDDELCC (détecter si le dynamitage est en cause).
- Régie + municipalités qui interviennent auprès des exploitants.
- Exploitants

### 5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

#### OUTILS



Municipalités devraient réglementer pour les futurs projets.

Interdire les carrières et sablières sur tout le territoire. L'exploitant devra donc demander une modification de zonage pour exploiter.

#### ACTIONS



- Cercle d'apprentissage (discuter des différentes techniques d'exploitation et cibler celles qui devraient être priorisées)



Analyser le lien de cause à effet + analyses techniques (le niveau de nitrates augmente-t-il suite au dynamitage?).



Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

## NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

## Sensibiliser la population : économie d'eau potable et propriétaires de puits privés

### 1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

Manque de connaissances sur la qualité de l'eau des puits privés.

Pourquoi l'eau est-elle contaminée?

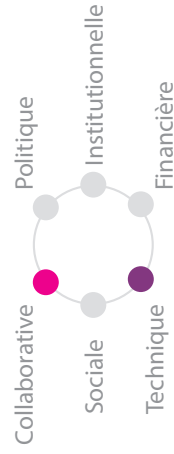
- Mauvaise installation
- Activités polluantes à proximité (animaux domestiques, entretien, installations septiques)

Qui est responsable?

Qui sont les acteurs visés ?

Propriétaires de puits privés.  
MSSS, MSP, MDDELCC.

### 2 NOS FORCES D'ACTION



### 3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Prendre conscience du problème collectivement
- Acquisition de connaissances: où sont les puits? Quelle est la qualité de l'eau des puits?
- Responsabilisation des propriétaires (analyse de la qualité de l'eau et entretien)

### 4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- MSSS
- Ville et MRC ou OBV

### 5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

#### OUTILS



Former des puisatiers.



Établir un protocole d'échantillonnage;  
Former des accompagnateurs;

Accompagner les propriétaires pour les premiers échantillonnages dans le but de les rendre autonomes.



Caractériser le puits;

Identifier les sources de contaminations;

Interpréter les données;

Assurer un suivi surtout si contamination.



Offrir des services d'accompagnement pour l'analyse de la qualité de l'eau des puits privés en continu.

#### ACTIONS



- Capacité financière: demande au MSSS
- Capacité politique: qui est porteur?
- Capacité sociale: service d'accompagnement





**Les partenaires du projet de transfert des connaissances sur les eaux souterraines :**

